**Avocat**

**Maître PROST Colette**

Certificat Médical le 02/02/1994

Courrier de Maître Prost :

 Le 15 mars 94

 Le 21 avril 94 + Honoraires : 1613.83 + 1186.00 = 2799.83 Frs

 Provision versé le 18/02/1994 = 1000.00 Frs (chèque N° 6920861 Crédit Mutuel)

 Solde versé le 26/04/1994 = 1799.83 Frs (chèque N° 5047711 Crédit Mutuel)

Le 25 mai 94

Le 04 juillet 94

Le 06 juillet 94

Le 06 septembre 94 (Maître Remond)

Le 14 septembre 94

Le 22 septembre 94

**Tribunal :**

Le 30 mars 94 : téléphone de l’avocat  / report au 13 avril 94

Le 13 avril 94 à 10h30 / jugement le 04 mai 94, annulé

Le 29 juin 94 à 10h30 / report au 6 juillet 94

Le 6 juillet 94 à 10h30 / report au 7 septembre 94

Le 07 septembre 94 à 10h30 / report au 21 septembre

Le 21 septembre 94 à 10h30 / jugement le 5 octobre 94

Dépositions Gendarmerie de Saint-Claude :

Le 01 juillet 93

Le 03 décembre 93

Le 04 février 94 par téléphone / je part de ma maison

Le 14 février 94

Le 18 mars 94 gendarmerie de Morez / déposition procès verbal (déposition transmise le 02 avril 94)

Le 13 juillet 1994

Tribunal de police (Rossi) le 01 juillet 94 (vendredi à 14h30)

Officier du Ministère Public (OMP) / Tel 03 84 41 40 22

Se porter partie civile (franc symbolique)

Demander duplicata au Procureur de la République à Lons le Saunier / par écrit (par avocat) + déposition et celles de Saint-Claude

Attestation Yvette le 05 septembre 1994

**Avocat** (suite)

Téléphone à Rossi Roland / le 13 février 1994 (avec témoin)

Menaces : inutile de te cacher, car je te retrouverai et tu en prendras plein la tronche, (il à une carabine j’ai une photo pour preuve

Je ne me sent pas en sécurité, car il me suit et peut être violent.

Menaces verbales en permanences

Il m’a détruit des vêtements, et des objets m’appartenant

Chambre fermée à clé

Secrétaire fermé à clé (papiers personnels et en commun)

Pas de clé du verrou, il a changé celui-ci dés mon départ , pour que je ne puisse plus pénétrer dans la maison nous appartenant .

Avocat :

Argent venant de ma grand-mère = 15000 frs

Retrait compte indivis par Rossi Roland = 12500 frs

Lui demander les relevés du compte indivis, à partir de janvier 1992.

Faire valoir, heures de travail dans la maison (ménage, repas, entretien du linge etc. )

Je payais les courses seule, avant d’avoir le compte indivis ( de 1985 à 1992).

Je n’ai pas signé de devis pour les travaux des chenaux ; la facture est au nom de Rossi Roland.

Pour les meubles qui dit, lui appartenir, lui demander les factures.

Qu’il me rende mes factures personnelles et les doubles du compte indivis.

Sa voiture : une Polo, vendue à Rossi par mon frère Didier Justin (Argus février 93 = 17000 frs)

Il à payé 5000 frs le 08 mars 93 et 7000 frs le 05 avril 93 = 12000 frs

Il lui reste à payer 5000 frs (cette somme n’a jamais été payée à mon frère)

Sa voiture lui revient uniquement à 12000 frs.

C’est un mal honnête, un menteur et un voleur.

Enfin grâce à Maitre Prost Colette, j’ai pu racheter la part de Rossi.

Vente le 04 février 1995

Je suis enfin propriétaire de toute la maison.